Référentiel Compétences de base en prévention



Participants:

Mme Brunet Marie Thérèse, Cram Normandie Mme Niveau Jacqueline, Cram Bourgogne Franche Comté M. Demarcq Bernard, Cram Nord Picardie

M. Bozier Patrick, INRS

M. Cataruzza Eric, Cramif

M. Baud Vincent, Cram Sud Est (pilote)

Elements de Cadrage:

« Ce module de formation doit être le premier stage inscrit dans l'offre nationale de formation, en lieu et place des différentes formations de base proposées dans les différentes régions.

Il constitue le premier module des formations destinées aux préventeurs, mais ne peut pas en l'état être imposé comme pré-requis obligatoire à toutes les formations dispensées par les CRAM/CGSS. En effet, certaines formations spécifiques et de courtes durées nécessitent une formation allégée (information ?) aux principes de base repris dans ce référentiel.

En conséquence, **outre les formations de préventeurs**, ce module pourra être repris au cas par cas dans d'autres cursus de formation (à déterminer par les groupes de travail élaborant de nouveaux référentiels), mais le **besoin d'un vocabulaire commun n'est pas remis en cause**.

Les compétences figurant dans le référentiel « compétences de base » pourront servir d'éléments fondateurs à des formations plus spécifiques, et en particulier celles que nous souhaitons voir devenir qualifiantes. »

Comité de pilotage du projet national formation du 26 Mai 2008.

Référentiel:

<u>Compétence</u>	Compétences détaillées visées	Savoirs &		
<u>visée</u>	"être capable de"	Savoirs faire a	ssocies	
1. Apprécier la	1.1.Identifier les objectifs généraux de la	- Connaissance générale des	- Elargir sa représentation de la	
situation au	<u>prévention</u> : Humain, juridique, Economiques	conséquences humaines et sociales d'un	prévention des risques	
regard de la	(direct/indirect)	AT/MP	professionnels et sa finalité	
prévention des	1.1.1. Repérer les enjeux humains	- Connaître les obligations réglementaire	- Savoir situer ces textes	
<u>risques</u>	1.1.2. Connaître le cadre juridique	S&ST de base pesant sur les acteurs :	- Justifier de l'intérêt de la	
	1.1.3. Repérer les enjeux économiques	Art. L 230-2-1 à 3 code travail	prévention pour l'entreprise	
		Art. L 411-1 et 2 code sécurité sociale		
		Art. L 146 Code pénal		
		- Connaître les coûts directs : principes de		
		base de tarification		
		- Connaître les coûts indirects		
	1.2. Comparer la situation de l'entreprise par	- Indicateurs AT/MP de son secteur	- Situer la situation de l'entreprise	
	rapport au secteur d'activité dans une période	d'activité	face aux chiffres nationaux	
	<u>donnée</u>	- Compte employeur		
	1.2.1.Définir les atteintes à la santé	- REDAT		
	1.2.2.Rechercher les indicateurs « S&ST » sur	- DAT et DMP		
	les documents existants	- Autres sources d'information		
	1.2.3. Apprécier l'évolution de ces indicateurs			
	sur une période de 3 ans			
2. Situer son	2.1 Identifier les acteurs « S&ST » internes, leur	- Organigramme entreprise	- Solliciter la compétence	
rôle en tant qu'	rôle, leur mission	- Instances Représentatives du Personnel	« prévention » adaptée au besoin	
acteur S&ST	2.2.Identifier les acteurs « S&ST » externes, leur	- Les différentes institution de prévention		
	rôle, leur mission	et de contrôle, et leurs attribution		

2 114:6:1	2.1 Identification assume sentes d'amp d'amp d'amp	Distinction travell property / m/s1	Hillians at application 12 and 1
3. Identifier les	3.1. <u>Identifier les composantes d'une situation</u>	- Distinction travail prescrit / réel	- Utiliser et exploiter l'outil
risques	de travail liées aux risques	- Les besoins de l'homme au travail	d'identification des risques
<u>d'atteinte à la</u>	3.1.1. Connaître les composantes S&ST liées à la		préconisé
santé des	situation de travail à l'aide de l'outil de base :	- Connaître la définition du risque	
<u>personnes</u>	Danger / temps / protection / environnement /	- Faits/interprétations	
	compétences	- Outil d'identification des risques	
	3.1.2. Définir le risque S&ST	préconisé	
	3.2. <u>Appliquer l'outil d'identification des risques</u>		
	sur ses situations de travail		
	3.2.1. Repérer les risques à partir des atteintes à		
	la santé ayant déjà eu lieu (a posteriori)		
	3.2.2. Repérer les risques à partir des atteintes		
	santé possibles (a priori)		
4. Prendre des	4.1. <u>Transmettre les informations sur les risques</u>	- Procédures d'information de l'entreprise	- Respecter le champ et les
mesures de	identifiés selon les modalités définies par	- Acteurs concernés	méthodes d'intervention des
prévention des	<u>l'entreprise</u>	- Les critères de choix : stabilité de la	acteurs
<u>risques</u>	4.2. Proposer des pistes d'amélioration visant à	mesure et non-déplacement du risque	- Prédire l'impact d'une mesure de
professionnels	supprimer/diminuer les risques identifiés en	- Etapes de base d'un projet	prévention
	<u>tenant compte des principes suivants :</u>	d'amélioration continue	- Prendre décision d'agir
	4.2.1. Supprimer/réduire le danger		- Planifier et rendre compte des
	4.2.2. Supprimer/réduire le temps d'exposition		mesures mise en œuvre, et de leur
	4.2.3. Augmenter le niveau de protection		efficacité
	4.2.4. Améliorer l'environnement (physique /		
	psychique)		
	4.2.5. Augmenter les compétences face au risque		
	4.3. Hiérarchiser les mesures de prévention		
	possibles selon leur stabilité dans le temps et le		
	non-déplacement du risque		
	4.4. Assurer la mise en œuvre des mesures		
	<u>retenues</u>		
	4.5. Vérifier l'efficacité des mesures de		
	<u>prévention retenues</u>		

1. Ecrire le référentiel d'évaluation des compétences nécessaires à la mise en acte de ces activités « Prévention S&ST » de base

Compétence évaluée	Compétences détaillées évaluées	Proposition de situation d'évaluation modalité	Critères d'évaluation
1. Apprécier la	1.1.Identifier les objectifs généraux de la		
situation au	<u>prévention</u> : Humain, juridique, Economiques		
regard de la	(direct/indirect)		
<u>prévention des</u>	1.1.1. Repérer les enjeux humains		- distinguer les 3 types d'enjeux de la prévention
<u>risques</u>	1.1.2. Connaître le cadre juridique	QCM/	- distinguer la responsabilité du chef d'entreprise
	1.1.4.Repérer les enjeux économiques	questionnaire oui –	- distinguer les coûts directs et indirects.
	1.2. Comparer la situation de l'entreprise par	non - ne sais pas /	
	rapport au secteur d'activité dans une période	tableau à compléter	
	<u>donnée</u>		- Positionner la sinistralité de l'entreprise
	1.2.1.Définir les atteintes à la santé		
	1.2.2.Rechercher les indicateurs « S&ST » sur		- Positionner son évolution par rapport à son secteur
	les documents existants		d'activité
	1.2.3. Apprécier l'évolution de ces indicateurs		
	sur une période de 3 ans		
2. Situer son	2.2 Identifier les acteurs « S&ST » internes, leur	QCM/	
rôle en tant qu'	rôle, leur mission	questionnaire oui –	- Distinguer au moins 2 acteurs internes
acteur S&ST	2.2.Identifier les acteurs « S&ST » externes, leur	non - ne sais pas /	
	rôle, leur mission	tableau-organigramme	- Distinguer au moins 2 acteurs externes de
		à compléter	1'entreprise
3. Identifier les	3.1. Identifier les composantes d'une situation		
risques	de travail liées aux risques		
<u>d'atteinte à la</u>	3.1.1. Connaître les composantes S&ST liées à la	Mise en œuvre de	- Reconnaître les composantes S/ST d'une situation
santé des	situation de travail à l'aide de l'outil de base :	l'outil d'identification	de travail
personnes	Danger / temps / protection / environnement / compétences	de base	

3.2.Applique sur ses situmos 3.2.1. Repla santé aya 3.2.2. Repésanté possi 4.1. Transr	nir le risque S&ST uer l'outil d'identification des risques ations de travail érer les risques à partir des atteintes à ant déjà eu lieu (a posteriori) érer les risques à partir des atteintes bles (a priori)		-Connaître la définition du risque <u>Sur une de ses situations de travail</u> : -Repérer à l'aide de l'outil un risque a posteriori
sur ses situ 3.2.1. Rep la santé aya 3.2.2. Repé santé possi rendre des 4.1. Transr	ations de travail érer les risques à partir des atteintes à ant déjà eu lieu (a posteriori) èrer les risques à partir des atteintes		
3.2.1. Rep la santé aya 3.2.2. Repé santé possi rendre des 4.1. Transr	érer les risques à partir des atteintes à ant déjà eu lieu (a posteriori) frer les risques à partir des atteintes		
la santé aya 3.2.2. Repé santé possi rendre des 4.1. Transr	ant déjà eu lieu (a posteriori) Frer les risques à partir des atteintes		-Repérer à l'aide de l'outil un risque a posteriori
la santé aya 3.2.2. Repé santé possi rendre des 4.1. Transr	ant déjà eu lieu (a posteriori) Frer les risques à partir des atteintes		
santé possi rendre des 4.1. Transr			1
rendre des 4.1. Transr	bles (a priori)		-Repérer à l'aide de l'outil un risque à priori
	01 0 0 (w p11011)		
	nettre les informations sur les risques		- Connaître les modalités de transmission de
ures de identifiés s	elon les modalités définies par	Exploitation des	l'information sur les risques dans son entreprise
rention des l'entreprise	<u>, </u>	composantes du risque	
	ser des pistes d'amélioration visant à	identifiées par l'outil	Sur une de ses situations de travail :
	diminuer les risques identifiés en	d'identification de	
	pte des principes suivants :	base	
4.2.1. Supr	orimer/réduire le danger		- Proposer une mesure de prévention pour le
4.2.2. Supr	primer/réduire le temps d'exposition		principe 1
			- Proposer une mesure de prévention pour le
4.2.4. Amé	liorer l'environnement (physique /		principe 2
psychique)			- Proposer une mesure de prévention pour le
4.2.5.Augr	nenter les compétences face au risque		principe 3
4.3. Hiérar	chiser les mesures de prévention		- Proposer une mesure de prévention pour le
possibles s	elon leur stabilité dans le temps et le		principe 4
-	ement du risque		
	er la mise en œuvre des mesures		- Proposer une mesure de prévention pour le
retenues			principe 5
4.5. Vérifie	r l'efficacité des mesures de		1
*			1
			Citer les critères de réussite des mesures mises en
		ĺ	
tenant com 4.2.1. Supp 4.2.2. Supp 4.2.3. Augn 4.2.4. Amé psychique) 4.2.5. Augn 4.3. Hiérant possibles se non-déplace 4.4. Assure retenues	pte des principes suivants : primer/réduire le danger primer/réduire le temps d'exposition menter le niveau de protection liorer l'environnement (physique / menter les compétences face au risque chiser les mesures de prévention elon leur stabilité dans le temps et le ement du risque er la mise en œuvre des mesures r l'efficacité des mesures de		principe 1 - Proposer une mesure de prévention pour le principe 2 - Proposer une mesure de prévention pour le principe 3 - Proposer une mesure de prévention pour le principe 4 - Proposer une mesure de prévention pour le principe 5 - Hiérarchiser les propositions selon leur stabili dans le temps

Fiche d'évaluation :
Compétence 1 : Apprécier la situation au regard de la prévention des risques

Situation d'évaluation et modalité: QCM / questionnaire oui – non - ne sais pas / tableau à compléter

Compétences détaillées évaluées	Critères d'évaluation	Acquis	Non acquis	Minima de validation
1.1.Identifier les objectifs généraux de la prévention : Humain, juridique, Economiques (direct/indirect) 1.1.1. Repérer les enjeux humains 1.1.2. Connaître le cadre juridique 1.1.5. Repérer les enjeux économiques 1.2. Comparer la situation de l'entreprise par rapport au secteur d'activité dans une période	 Distinguer les 3 types d'enjeux de la prévention Distinguer la responsabilité du chef d'entreprise Distinguer les coûts directs et indirects. 			2 bonnes réponses / 3
donnée 1.2.1.Définir les atteintes à la santé 1.2.2.Rechercher les indicateurs « S&ST » sur les documents existants 1.2.3. Apprécier l'évolution de ces indicateurs sur une période de 3 ans	 Positionner la sinistralité de l'entreprise Positionner son évolution par rapport à son secteur d'activité 			1 bonne réponse / 2
Compétence 1 : Apprécier la situation au regar	d de la prévention des risques			

Fiche d'évaluation :
Compétence 2 : Situer son rôle en tant qu' acteur S&ST

Situation d'évaluation et modalité : QCM / questionnaire oui – non - ne sais pas / tableau-organigramme à compléter

Compétences détaillées évaluées	Critères d'évaluation	Acquis	Non acquis	Minima de validation
2.3 Identifier les acteurs « S&ST » internes, leur rôle, leur mission 2.2. Identifier les acteurs « S&ST » externes, leur rôle, leur mission	 Distinguer au moins 2 acteurs internes Distinguer au moins 2 acteurs externes de l'entreprise 			2/2
Compétence 2 : Situer son rôle en tant qu'acteur S&ST				

Fiche d'évaluation :

Compétence 3 : Identifier les risques d'atteinte à la santé des personnes

Compétence 4 : Prendre des mesures de prévention des risques professionnels

<u>Situation d'évaluation et modalité :</u> Mise en œuvre de l'outil d'identification de base

Tri des mesures de prévention produites selon leur stabilité et le non-déplacement du risque

Compétences détaillées évaluées			Non	Minima
	Critères d'évaluation	Acquis	acquis	de validation
Compétence 3 : Identifier les risques				
d'atteinte à la santé des personnes				
3.1. Identifier les composantes d'une situation				
de travail liées aux risques				
3.1.1. Connaître les composantes S&ST liées à	Reconnaître les composantes S/ST d'une situation de travail			
la situation de travail à l'aide de l'outil de				├ 1/2
base : Danger / temps / protection /	Connaître la définition du risque			
environnement / compétences				
3.1.2. Définir le risque S&ST				
3.2.Appliquer l'outil d'identification des				
risques sur ses situations de travail	<u>Sur une de ses situations de travail</u> :			
3.2.1. Repérer les risques à partir des atteintes	Repérer à l'aide de l'outil un risque a posteriori			
à la santé ayant déjà eu lieu (a posteriori)				1/2
3.2.2. Repérer les risques à partir des atteintes	Repérer à l'aide de l'outil un risque à priori			ノ
santé possibles (a priori)				

Compétence 4 : Prendre des mesures de prévention des risques professionnels 4.1. Transmettre les informations sur les risques identifiés selon les modalités définies par l'entreprise 4.2. Proposer des pistes d'amélioration visant à	Connaître les modalités de transmission de l'information sur les risques dans son entreprise		1/1
supprimer/diminuer les risques identifiés en tenant compte des principes suivants : 4.2.1. Supprimer/réduire le danger 4.2.2. Supprimer/réduire le temps d'exposition 4.2.3. Augmenter le niveau de protection 4.2.4. Améliorer l'environnement (physique / psychique) 4.2.5. Augmenter les compétences face au risque 4.3. Hiérarchiser les mesures de prévention possibles selon leur stabilité dans le temps et le non-déplacement du risque 4.4. Assurer la mise en œuvre des mesures retenues 4.5. Vérifier l'efficacité des mesures de prévention retenues	Sur une de ses situations de travail : Proposer une mesure de prévention pour le principe 1 Proposer une mesure de prévention pour le principe 2 Proposer une mesure de prévention pour le principe 3 Proposer une mesure de prévention pour le principe 4 Proposer une mesure de prévention pour le principe 5 Hiérarchiser les propositions selon leur stabilité dans le temps Cite les critères de réussite des mesures mises en œuvre		2/5 1/2
Compétence 3 : Identifier les risques d'atteinte à la santé des personnes Compétence 4 : Prendre des mesures de prévention des risques professionnels			

2. Outil d'identification de base :

Outil d'identification des risques

1. Dans une situation de travail, identifier les dangers en répondant à la question :

- Qu'est-ce qui peut faire mal?
- Qu'est-ce qui a déjà fait mal?
- Si un nouveau arrive, je lui dis de faire attention à quoi ?

2. Pour chaque danger identifié, préciser le temps d'exposition :

- Combien de fois /jour, /semaine est-on amené à travailler avec / à côté de ce danger ?
- Combien de temps ça dure ?

3. Pour chaque danger identifié, préciser le niveau de protection :

- Existe-t-il **réellement** dans l'entreprise un moyen de protection face à ce danger ?
- Est-ce un moyen de protection (intégré à la machine ou l'installation) collective ou individuelle ?

4. Pour chaque danger identifié, préciser l'environnement:

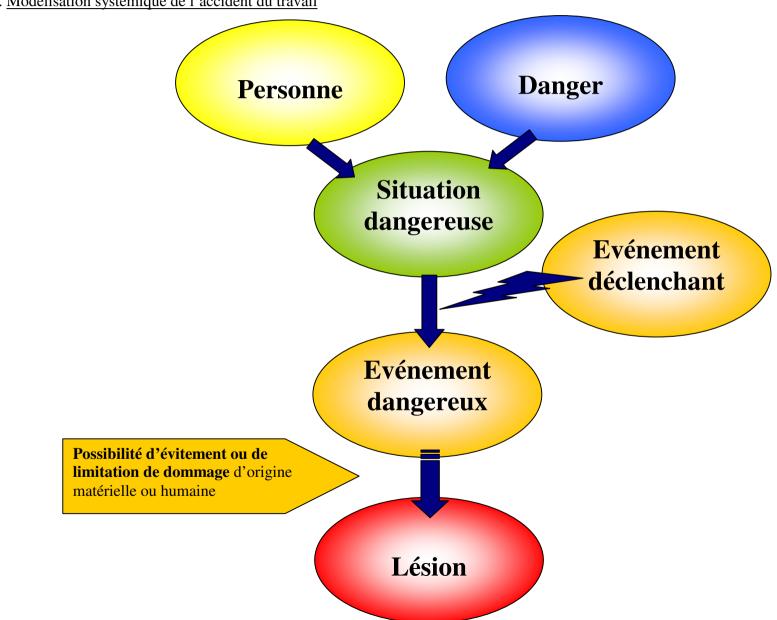
- Dans quel endroit/local est-on amené à travailler avec/à côté de ce danger ?
- Est-ce un endroit encombré/bruyant/mal conçu/mal organisé ?
- Suis-je particulièrement stressé lorsque je travaille avec/à côté de ce danger ?

5. <u>Pour chaque danger identifié, préciser les compétences existant dans l'entreprise :</u>

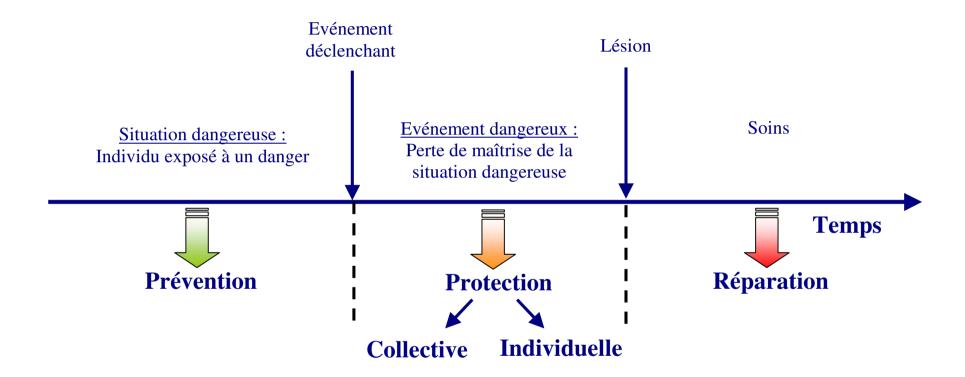
- Existe-t-il **réellement** dans l'entreprise des compétences particulières pour travailler avec/à côté de ce danger ?

3. Modélisations de référence :

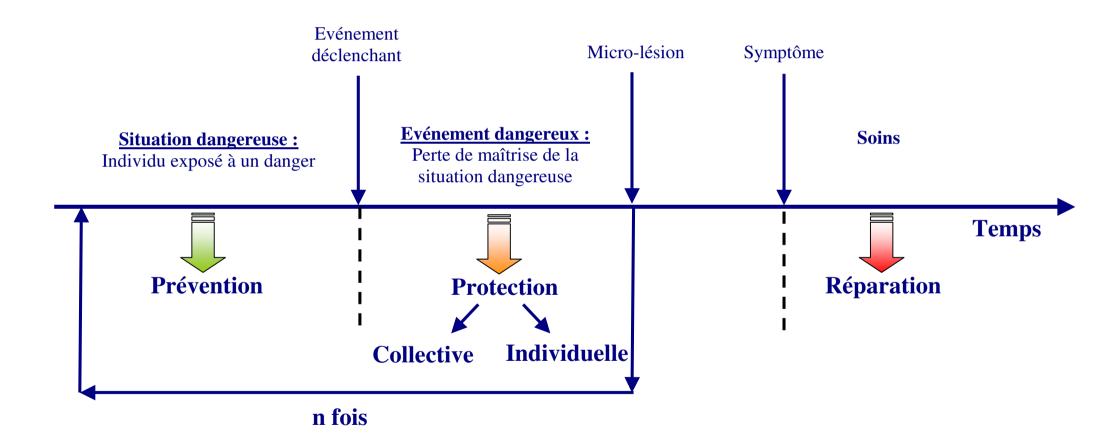
3.1. Modélisation systémique de l'accident du travail



3.2. Modélisation chronologique de l'accident du travail



3.3. Modélisation chronologique de la maladie professionnelle



4. Glossaire de référence :

Terme	Définition
Accident avec arrêt	Accident qui entraîne au moins 24 heures d'arrêt de travail (jour de l'accident non compris) et une réparation sous forme d'indemnité journalière.
Accident bénin	Accident qui n'entraîne ni soins médicaux ni arrêt de travail supérieur à 24 heures (jour de l'accident non compris). Peut être inscrit dans le registre des accidents bénins (quand il existe).
Accident de trajet	Accident survenu pendant le trajet (aller-retour) entre le lieu de travail et la résidence principale, une résidence secondaire habituelle ou tout autre lieu où le travailleur se rend de façon habituelle pour satisfaire aux nécessités de la vie courante et à ses obligations familiales. L'accident de trajet est considéré comme un accident du travail.
Accident du travail	Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail. Deux conditions doivent être réunies : une action soudaine a provoqué une ou plusieurs lésions ; l'accident est intervenu au temps et au lieu du travail, y compris au titre d'une mission. On parle également d'AT.
Accident grave	Accident laissant des séquelles se traduisant par une incapacité permanente partielle à partir de 1 % (cf. Sécurité sociale) ou entraînant un arrêt de travail d'au moins trois mois (cf. inspection du travail).
Activité de travail	Ensemble des actes effectués pour accomplir une tâche prescrite dans une situation donnée.
Activité mentale	Processus psychique et intellectuel consistant à interpréter en permanence toutes les informations communiquées et à élaborer les stratégies pour la réalisation du travail. Pour cela, l'opérateur tient compte, non seulement de ses perceptions et sensations, mais aussi des consignes reçues ainsi que de ses connaissances et pratiques résultant de l'apprentissage au poste et de toute l'expérience acquise par ailleurs.
ANACT	Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail. Pour en savoir plus : http://www.anact.fr
Analyse des postes	L'analyse d'un poste de travail suppose une méthode d'observation et de recueil des données et une méthode d'exploitation des éléments recueillis. Elle peut être conduite par un ergonome.
Aptitude médicale	Capacité du salarié reconnue par le médecin du travail à occuper un poste de travail donné.
ARACT	Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail. Pour en savoir plus : http://www.anact.fr
Atteinte à la santé	Atteinte à l'intégrité d'un individu
CGSS	Caisse générale de sécurité sociale (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique)

Charge physique	Ensemble des contraintes physiques qui pèsent sur un salarié.
Charge mentale	Etat de mobilisation global de l'opérateur résultant de l'accomplissement d'une tâche mettant en jeu le traitement de l'information. Elle symbolise le coût de ce type de travail pour l'opérateur La charge mentale, tout comme la charge physique, est un sous ensemble de la charge de travail. Celle -ci exprime un rapport entre les sollicitations (ou les contraintes) et la capacité de travail (ressources) de l'opérateur. Les contraintes sont liées aux exigences de la tâche, au pose, à l'environnement, aux facteurs extraprofessionnels. La capacité de travail est elle liée à l'individu (ses caractéristiques, son état, ses compétences, ses motivations, sa personnalité)
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail
CNAMTS	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés. Pour en savoir plus : http://www.ameli.fr/
Compétence	Mobilisation ou activation de savoirs (théoriques, procéduraux, sociaux, cognitifs, liés à l'expérience) dans une situation et un contexte donnés.
Compte employeur	Document récapitulant l'ensemble des sinistres AT/MP d'une entité sur une année, et des prestations inhérentes.
Consigne	Instruction formelle, écrite ou verbale, définissant les règles à respecter par les opérateurs. Elle explicite des actions à exécuter ou des interdictions.
Cotisation accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP)	Cotisation obligatoire permettant aux entreprises de s'assurer contre les coûts entraînés par la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Le mode de calcul de la cotisation varie en fonction de l'effectif de l'entreprise.
Coût direct des AT/MP	Ensemble des coûts relevant des cotisations AT/MP
Coût indirect des AT/MP	Ensemble des coûts découlant indirectement de la survenue d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle : Absentéisme, perte de productivité, perte de qualité, image de l'entreprise
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie.
CRAM	Caisse régionale d'assurance maladie.
Danger	Source potentielle de dommage
Danger grave et imminent	Menace directe et préjudiciable à la santé de l'opérateur susceptible d'entraîner la mort ou une incapacité permanente ou prolongée.
Déclaration accident du travail (DAT)	Document émis par la CPAM, et devant être remplit et envoyé sous 48 heures par l'employeur (dimanche et jours fériés onn compris) à la suite d'un accident du travail, afin de préciser les coordonnées de la victime, les circonstances détaillées ainsi que le nom des témoins éventuels

Déclaration maladie professionnelle	Document émis par la CPAM, et devant être remplit et envoyé par le salarié, afin de préciser ses coordonnées, celle de son employeur, la nature de la maladie, et la durée de l'exposition.
Délai de prise en charge	Délai maximal entre la cessation de l'exposition au risque et la première constatation médicale de la maladie (et non pas sa déclaration).
Délégué du personnel	Salarié élu dans les entreprises de plus de 10 salariés dont la mission est de présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail, et des autres lois et règlements concernant la protection sociale, l'hygiène et la sécurité, ainsi que des conventions et accords collectifs de travail applicables dans l'entreprise. On parle également de DP.
Déterminants d'une situation de travail	Ensemble des éléments qui ont une influence sur l'activité réelle de travail. Certains concernent l'opérateur (sexe, âge, compétence, etc.), d'autres l'entreprise (tâche, processus technique, environnement physique, organisation du travail, etc.).
Dispositif de protection collective	Dispositif ne nécessitant pas d'intervention de la part de l'individu pour le protéger lors du contact avec le danger
Document unique	Transcription dans un document par l'employeur des résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs.
Dommage	Préjudice subi par quelqu'un. On parlera par exemple de dommage corporel, portant atteinte à l'intégrité physique d'une personne, ou de dégâts matériels causés aux choses.
DRTEFP	Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Pour en savoir plus : http://www.travail.gouv.fr/adresses-utiles/vos-interlocuteurs-regions/168.html
Équipement de protection individuelle (EPI)	Équipement personnel fourni par l'employeur au salarié pour le protéger des risques résiduels qui n'ont pu être éliminés par les protections collectives.
Équipement de travail	Machine, appareil, outil, engin, matériel et installation utilisés dans des situations de travail.
Ergonomie	Discipline scientifique centrée sur l'étude de l'activité de travail. L'ergonomie vise à améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des opérateurs ainsi que l'efficacité globale de leur travail.
Évaluation des risques	Identification et hiérarchisation des risques auxquels sont soumis les salariés d'un établissement, en vue de mettre en place des actions de prévention. Les résultats sont formalisés par le chef d'établissement dans le document unique.
Evénement dangereux	Evénement où l'individu, suite à un événement déclenchant, a perdu la maîtrise de la situation dangereuse et est précipité vers la lésion.
Evénement déclenchant	Evénement faisant basculer la situation dangereuse en événement accidentel, par la perte de maîtrise qu'il génère.
Exposition	Travail réel effectué par un salarié avec/à côté d'un danger.

Fait	Élément concret, précis, objectif et en principe observable.
Hygiène	Ensemble de mesures destinées à prévenir les infections, l'apparition de maladies infectieuses et la propreté des installations d'hygiène.
Incapacité permanente partielle de travail	Invalidité partielle d'un salarié reconnue par la Sécurité sociale, suite à un accident grave ou une maladie professionnelle qui altère durablement sa santé. L'importance de son handicap est exprimée en pourcentage (5 %, 10 %). On parle également d'IPP.
Incapacité permanente totale de travail	Invalidité à 100 % d'un salarié reconnue par la Sécurité sociale, suite à un accident grave ou une maladie professionnelle. On parle également d'IPT.
Incapacité temporaire de travail	Perte de capacité de travail sur une période comprise entre l'accident ou la constatation de la maladie d'un salarié et sa guérison ou la consolidation de son état de santé. On parle également d'ITT.
Incident	Événement dangereux où la lésion a put être évitée
Indemnité en capital	Indemnisation suite à un accident ayant entraîné une incapacité permanente inférieure à 10 %. Son montant est fonction du taux d'incapacité permanente partielle.
Indemnités journalières	Prestations en espèces versées pendant l'arrêt de travail en cas d'accident, de maladie professionnelle, de maternité.
Indice de fréquence	Indicateur calculé sur la base du nombre d'accidents avec arrêt de travail et de maladies professionnelles survenus annuellement dans l'entreprise, par milliers de salariés.
Indice de gravité	Indicateur calculé sur la base de la somme des taux d'incapacité permanente attribués aux victimes, par million d'heures travaillées.
INRS	Institut national de recherche et de sécurité. Pour en savoir plus : http://www.inrs.fr/
Instance représentative du personnel	Ensemble des instances définies par le droit syndical pour représenter le personnel : délégué syndical, comité d'entreprise, comité d'établissement, comité central d'entreprise, délégué du personnel, CHSCT. On parle également d'IRP.
Intervenant en prévention des risques professionnels	Personne physique ou morale habilitée en matière de santé au travail à laquelle une entreprise ou un service de santé au travail peut recourir pour ses compétences médicales, techniques et/ou organisationnelles. On parle également d'IPRP.

Lésion	Atteinte à l'intégrité de l'individu.
Maladie à caractère professionnel	Maladie ne figurant pas dans les tableaux de maladies professionnelles mais pouvant avoir un caractère professionnel. Elle fait l'objet d'une déclaration par le médecin inspecteur régional du travail et de la main d'oeuvre (MIRTMO) afin de faire évoluer les tableaux de maladies professionnelles.
Maladie professionnelle	Une maladie est "professionnelle" si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique ou biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle. Lorsque la maladie dont souffre un travailleur répond à toutes les conditions figurant dans l'un des tableaux annexés au code de la Sécurité sociale, elle est systématiquement reconnue comme maladie professionnelle et indemnisée comme telle. On parle également de MP.
Micro-lésion	Atteinte non décelée à l'intégrité de l'individu
ОРРВТР	Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. Pour en savoir plus : http://www.oppbtp.fr/
Opérateur	Toute personne qui accomplit un travail, quel que soit son statut (salarié, indépendant, stagiaire, etc.).
Organigramme	Représentation graphique (schéma, tableau) de la structure d'un service ou d'une entreprise.
Prévention des risques professionnels	Toute action visant à agir sur le danger, la situation dangereuse, l'environnement de travail, dans le but de réduire les risques d'atteinte à l'intégrité des salariés.
Procédure	Définition pas à pas, par phase de travail et par opération, de la méthode prescrite par l'entreprise pour atteindre l'objectif fixé à l'opérateur. La procédure peut être formalisée par écrit. Elle est souvent communiquée oralement à l'opérateur.
Programme annuel de prévention	Document, présenté au moins une fois par an par le chef d'établissement pour avis au CHSCT, fixant la liste détaillée des mesures de prévention pour l'année à venir.
Rapport annuel de l'employeur	Document rédigé par l'employeur, présenté au moins une fois par an au CHSCT, faisant le bilan général de la situation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail et des actions menées dans l'année.
Registre de mises en demeure	Document rassemblant obligatoirement les notifications de l'inspecteur du travail au sujet d'infractions commises, avec obligation de se mettre en règle dans un délai donné.
Registre de sécurité	Document contenant des informations concernant les installations : anomalies ou défectuosités, état des différents équipements de travail et travaux de maintenance. Le document est utilisé pour faire un suivi des vérifications et surveiller la conformité à la réglementation de la périodicité des contrôles.
Registre des accidents bénins	Document qui remplace la déclaration d'accidents de travail sans arrêt ni soins médicaux dans les établissements possédant un poste de secours et du personnel qualifié.

Registre d'observations	Registre spécial mis à la disposition des travailleurs et des membres du CHSCT, ou à défaut des délégués du personnel, pour qu'ils puissent y consigner leurs observations concernant la sécurité.
Règlement intérieur	Document fixant les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que les mesures en matière d'hygiène et de sécurité dans l'entreprise.
Réparation	Prestations (en nature ou en espèces) versées aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Ensemble des actions visant à réduire les conséquences d'une lésion.
Risque	Probabilité d'apparition d'un événement indésirable
Risque professionnel	Probabilité d'apparition d'une atteinte à l'intégrité d'un salarié
Santé au travail	État de bien-être physique, psychique et social.
Sauveteur secouriste du travail	Salarié ayant reçu, dans les conditions définies par la réglementation, la formation nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence. On parle aussi de SST.
Service de santé au travail	Transposition des services de médecine du travail en services de santé au travail introduisant la pluridisciplinarité, le renforcement de l'action du médecin du travail sur le milieu de travail et la périodicité des visites médicales.
Situation dangereuse	Situation dans laquelle un individu est exposé à un danger
Situation de travail	Ensemble des conditions dans lesquelles s'exerce l'activité professionnelle. La situation de travail est conditionnée par un certain nombre de déterminants ; elle est le produit de l'interaction d'éléments tels que l'individu, la tâche, l'activité, le milieu et le matériel.
Symptôme	Manifestation de l'atteinte à l'intégrité d'un individu
Tâche	Objectifs assignés aux opérateurs par les procédures de travail ou les consignes.
Taux de fréquence	Nombre d'accidents du travail avec arrêt et de maladies professionnelles survenus dans l'entreprise par million d'heures travaillées.
Taux de gravité	Nombre de jours d'arrêt de travail (du fait d'accidents du travail ou de maladies professionnelles), par millier d'heures travaillées.
Travail prescrit	Référence théorique du travail pour l'entreprise définie par avance et fournie à l'opérateur pour définir, organiser et régler son travail.
Travail réel	Activité effective de travail telle qu'elle est réalisée par l'opérateur.
Vérifications obligatoires	Contrôles périodiques de certains matériels que le chef d'établissement est tenu de faire effectuer. La nature des vérifications et leur périodicité est fixée par la réglementation.

	Examen médical obligatoire après un arrêt de travail d'au moins 21 jours (8 jours s'il s'agit d'un arrêt pour accident du
	travail ou maladie professionnelle), à l'issue du congé de maternité ou en cas d'absences répétées pour raison de
	santé.